

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Vendredi 11 septembre 2015

Membres du conseil de l'école doctorale présents : Marie-Christophe BOISSIER, Jean-Stéphane DHERSIN, Ana FARTO, Patrick FRANCIOSI, Olivier GORCEIX, Khaled HASSOUNI, Vincent LORENT, Véronique MIGONNEY, Heïko RODEL, Lionel SCHWARTZ, Nadine VARIN-BLANK, Romain AUFAURE, Amena BUTT.

Membres du Conseil de l'Ecole doctorale absents : Frédéric ROUPIN, Emmanuel VIENNET, Pierre DUHAMEL, Paul-Henri GUERING, Christophe LAUX, Marc PORCHERON, Isabelle TERRASSE, Alain TROUVE, Tatiana FORESTIER, Didier LESESVRE, Didier BAUDRILLART, Bruno STONEK.

Invités présents : Christophe Fouqueré

Invités absents : Loïc PLESEL, Jean-Pierre ATTAL, Françoise DIBOS, Jean-Luc DUMAS, Patrick GOUAT, Dominique LEDOUX, Olivier OUDAR, Caroles PLANES.

Lieu : Salle de séminaire du Laboratoire Physique des Lasers, bât. D de l'IG, 1^{er} étage

Ordre du jour :

- 1- Examen des candidatures aux 2 contrats doctoraux proposés par la Comue et confiés aux 3 structures fédératives MathSTIC, IFRB, IISE et distribution des contrats doctoraux de la campagne 2015-2016 au sein des maisons.
- 2- Attribution d'un demi contrat doctoral de la campagne 2014-2015 pour compléter un demi financement apporté par le LABEX MME-DII.
- 3- Proposition à la commission de la recherche d'une liste actualisée des intitulés de doctorats pour l'école doctorale Galilée.
- 4- Examen de la proposition de la commission de la recherche de limiter à 4 le nombre de doctorants sous la direction d'un seul HDR.

La séance est ouverte à 13h10

(Les points ne sont pas traités dans ceux inscrits initialement à l'ordre du jour).

En propos introductif le directeur de l'Ecole doctorale rappelle les points qui seront traités à l'ordre du jour.

3) Proposer à la commission de la recherche une liste actualisée des intitulés de doctorats pour l'école doctorale Galilée. Une proposition doit être communiquée à la commission de la recherche qui se réunit en conseil le 18 septembre.

Vincent Lorent est heureux d'annoncer que le bureau de l'Ecole doctorale, réuni ce vendredi 11 septembre 2015 à 11h, ait pu aboutir à une proposition de simplification des intitulés de doctorats.

Il est précisé que le nom « maison » est interne à l'Ecole doctorale.

Un débat est lancé sur les mentions « mécanique » et « réseaux » qui ont disparu. La simplification ne doit pas se limiter à une seule discipline. Par exemple, le CNRS comprend 10 disciplines, puis des sous-disciplines

Il est demandé à ce que l'on vérifie la correspondance entre l'intitulé du diplôme et la section du CNU qui lui correspond.

K. Hassouni précise que la mention « mécanique » est regroupée dans la mention « sciences pour l'ingénieur ».

La mention « réseaux » est incluse dans génie- informatique.

A la fin de la discussion, le directeur de l'Ecole doctorale soumet au vote les nouveaux intitulés de doctorats :

Mathématiques
Informatique
Ingénierie informatique
Physique
Chimie
Science des matériaux
Sciences pour l'ingénieur
Informatique biomédicale
Santé et santé publique
Sciences de la vie et de la santé
Ethologie

Résultat du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres de l'Ecole doctorale adoptent à l'unanimité les nouveaux intitulés de doctorats.

4) **Examen de la proposition de la commission de la recherche de limiter à 4 le nombre de doctorants sous la direction d'un seul HDR.**

L'Ecole doctorale ERASME limite à huit (8) le nombre de doctorants sous la direction d'un seul HDR.

Vincent Lorent souhaite limiter à quatre (4) le nombre de doctorants sous la direction d'un seul HDR. Il demande si cela peut être comptabilisé en %, soit 400 %.

Il est précisé que lorsque un doctorant est encadré par 2 personnes, une seule personne est responsable.

M.C. Boissier précise que dans ce dernier cas le directeur de thèse sert de prête nom pour le co-encadrant.

K. Hassouni précise que les non habilités à diriger les recherches souhaitent encadrer.

M.C. Boissier propose de limiter à 3 encadrements à plus de 50% et 3 co-encadrement à + de 50 %.

Nadine VARIN-BLANK demande à ce que les enseignants soient incités à passer leur HDR, procédure qui est parfois très longue.

Le directeur de l'Ecole doctorale soumet au vote la limitation à 4 doctorants par HDR.

Résultat du vote

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Les membres de l'Ecole doctorale adoptent à l'unanimité la limitation à 4 doctorants par un seul HDR.

- 1) **Examen des candidatures aux 2 contrats doctoraux proposés par la Comue et confiés aux 3 structures fédératives MathSTIC, IFRB, IISE et distribution des contrats doctoraux de la campagne 2015-2016 au sein des maisons.**
- 2) **Attribution d'un demi contrat doctoral de la campagne 2014-2015 pour compléter un demi financement apporté par le LABEX MME-DII.**

Les points 1 et 2 sont traités en même temps.

Depuis le tableau arrêté en juillet concernant les contrats doctoraux, il y a eu du changement dans la maison MATH-INFO-STIC : le désistement d'Alexandra Alva Olive en juillet et l'annulation de la candidature de Tienming Alonso Chang en septembre.

MM Dhersin et Schwartz font état de nouveaux éléments à propos des attributions des contrats doctoraux en mathématique :

- Possibilité de demi-bourse supplémentaire,
- Une allocation se libère,
- Bourses USPC viennent d'arriver aux structures fédératives,
- Garder une allocation de la Fondation Sciences Mathématiques de Paris (FSMP) en réserve pour l'année prochaine.

Christophe Fouqueré, président de la structure MathSTIC propose Thanh Binh N'GUYEN de la liste complémentaire en mathématique.

Lionel Schwartz estime qu'il était possible de choisir un candidat de la liste complémentaire du LIPN.

Christophe Fouqueré maintient son choix.

En conséquence, un désistement au LAGA est remplacé par un candidat à la fondation et un demi contrat doctoral complète le financement apporté par le LABEX MME-DII. Pierre Rousselin qui a été classé premier lors des attributions des contrats doctoraux en juillet dernier bénéficie de ce financement et libère un contrat doctoral. Celui-ci est proposé à Simon David Hernandez Perez, candidat au LIPN.

En ce qui concerne le contrat doctoral proposé communément par l'IFRB et l'IISE, Vincent Lorent précise qu'un jury s'est réuni le 9 septembre 2015 pour auditionner des candidats. Le candidat retenu est Maxime Batignes.

La procédure est contestée car l'intention de la Comue, qui pourvoit cette allocation, est de la proposer à un candidat de la liste complémentaire lors des attributions des contrats doctoraux de la session de juin.

Marie-Christophe Boissier explique que la réorganisation d'un jury était nécessaire car il n'y avait plus de liste complémentaire. Plus exactement, deux candidats en liste complémentaire Biomédicale se sont désistés et il a fallu organiser un nouveau jury.

Vincent Lorent explique qu'il est difficile d'attribuer une seule allocation à deux 2 structures fédératives différentes.

Marie-Christophe Boissier rappelle l'importance de faire des listes complémentaires plus importantes.

Résultat du choix des structures fédératives :

- Thanh Binh N'GUYEN pour MathSTIC
- Maxime Batignes pour IFRB/IISE

Marie-Christophe Boissier demande à ce que pour l'année 2016, des listes complémentaires soient organisées.

La séance est levée à 14h30.